PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 décembre 2018, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Josée Michaud est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

248-12-2018 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

249-12-2018 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2018**

Après lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 7 novembre 2018, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de novembre 2018 soient acceptés tels que rédigés.

250-12-2018 **ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année **2019**;

QUE ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE l'heure à laquelle débuteront ces séances ordinaires est 20 heures;

QUE ces séances se tiendront le **1er LUNDI de chaque mois**,
sauf le mois de **juillet**, pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Canada);
pour le mois de **septembre** pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Travail).

Les séances se répartissent comme suit :

7 JANVIER	**4 FÉVRIER**	**4 MARS**
1er AVRIL	**6 MAI**	**3 JUIN**
2 JUILLET	**5 AOÛT**	**3 SEPTEMBRE**

7 OCTOBRE **4 NOVEMBRE** **2 DÉCEMBRE**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

251-12-2018 **SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de Ville La Pocatière pour l'année 2019 au montant de 126 027 $ représentant ainsi la part de la Municipalité, soit 24.80 % du montant total de 508 172 $.

252-12-2018 **ENTENTE « LOISIRS » AVEC VILLE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte sa contribution des prévisions budgétaires du Comité des Loisirs de Ville La Pocatière pour l'année 2019 au montant de 108 609.06 $.

253-12-2018 **RÉSOLUTION TECQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 25 novembre 2015 provenant du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente à l'annexe A-datée du 3 décembre 2018 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 novembre 2015;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

> *« La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain. »*

254-12-2018 **DÉPÔT PAR LES ÉLUS DE LEUR DÉCLARATION ÉCRITE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DE LEUR RAPPORT DES DONS REÇUS**

L'ensemble des élus municipaux ont rempli lesdites déclarations en conformité avec les exigences de la Loi.

255-12-2018 **LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

ATTENDU QUE la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU QUE la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU QUE la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU QUE la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le Conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

256-12-2018 **OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT PIERRE DIONNE POUR DÉNEIGER NOTRE PARTIE DU RANG DE LA CANELLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la municipalité de Saint-Pacôme ont un chemin en commun soit le rang de la Canelle;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour la municipalité de Saint-Pacôme est donné à Transport Pierre Dionne;

CONSIDÉRANT QUE nous ouvrons le chemin en double car le transporteur de Saint-Pacôme doit faire le rang de la Canelle au complet pour compléter sa virée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'offre de Transport Pierre Donne au montant de 1 000 $ pour déneiger la partie de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière du rang de la Canelle.

257-12-2018 **OFFRE DE MONSIEUR MICHEL ALEXANDRE**

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Michel Alexandre de remettre en culture une partie de nos terrains en friche, située entre la Route 132 et l'autoroute 20, en face de la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de projet, pour l'instant, sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette offre n'amène aucun frais pour la Municipalité et que le terrain sera entretenu;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désigne le maire et la directrice générale pour signer une entente entre la Municipalité et monsieur Michel Alexandre pour l'entretien de ce terrain.

258-12-2018 **CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE ESCADRON 761**

IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE contribuer financièrement à la formation des cadets et cadettes de l'Escadron 761, région du Kamouraska, pour un montant de soixante-quinze (75 $) dollars.

259-12-2018 **CLUB FADOQ – SOUPER DE NOËL 2018**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivit d'une soirée dansante le mercredi 12 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER deux place pour monsieur Colin Bard, inspecteur municipal ainsi que son accompagnatrice pour cette soirée et de débourser la somme de 40 $ au Club FADOQ de La Pocatière.

260-12-2018 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Martine Hudon représentante de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin de siéger sur le Comité de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest, et de nommer substitut Madame Pascale G. Malenfant.

261-12-2018 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 90 793,01 $. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

1. Lettre de remerciement pour la semaine de la prévention des incendies

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

262-12-2018 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 41.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2018

Salaires bruts du mois	*2018 - NOVEMBRE*	30 930.31 $
Double Impect	*Ménage novembre*	431.16 $
Auberge Cap Martin	*Conférence novembre*	488.71 $
Great West	Assurances décembre	1 795.66 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	140.43 $
Hydro-Québec	Gare-Station	126.13 $
Hydro-Québec	Administration	441.65 $
Hydro-Québec	Parc	41.59 $
Hydro-Québec	Égout	87.90 $
Bell Canada	Administration	439.53 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Visa Desjardins	Cartes Colin et Isabelle	1 001.54 $
Isabelle Michaud	Rencontre DG et café etc	145.50 $
Sébastien Tirman	Bonbons halloween	120.51 $
Bertin Pelletier	Chargeur	4.60 $
Virgin Mobile	Cellulaire maire	115.52 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	8 153.34 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 267.86 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**47 770.94 $**
DÉPENSES COURANTES		
AIR LIQUIDE CANADA	Soudeuse, outils	4939.69 $
FERBLANTERIE OUELLET	Moulures	87.80 $
BTLP AVOCATS INC.	Services et honoraire pro.	995.97 $
BUREAU DESIGN MASSÉ	Bureau Isabelle	1 317.57 $
CHAINES BLANCHET	Chaînes	1 046.28 $
SERVICES SANITAIRES ROY	Récupération	661.88 $
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Articles pour l'Inter	365.14 $
NETTOYAGE HAUTE PRESSION	Débouchage	872.66 $
FONDS D'INFORMATION	Mutation	8.00 $
QUEBEC MUNICIPAL	Adhésion 2019	328.37 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	Articles de sécurité	128.54 $
SIGNALISATION LEVIS INC	Panneaux	351.48 $
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	5 577.48 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyse d'eau	156.37 $
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage de salopette	27.42 $
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Verrou	15.53 $
AVANTIS COOPÉRATIVE	Articles de voirie	915.95 $
LOCATION J C HUDON INC	Location et achat divers	667.62 $
GARAGE S LEMIEUX	Réparation pick up RAM	816.88 $
PNEUS LEVESQUE	Roues	359.30 $
G LEMIEUX ET FILS INC.	Abrasif	5 670.01 $
CLAUDE DIONNE	Location de machineries	1 310.71 $
BUROPLUS LA POCATIERE	Contrat	55.66 $
AUTOMOBILES DUBÉ ET FILS	Pneu	1 104.03 $
CONSTRUCTION GSL INC.	Articles pour cabanon	438.25 $
CARQUEST LA POCATIERE	Outils et entretien machinerie	158.44 $
IDC INFORMATIQUE	Sauvegarde en ligne	54.03 $
CENTRE DU PARE-BRISE M.L. INC.	Entretien pick up RAM	400.00 $
PROPANE SELECT	Propane	679.50 $
SÉMER	Matières Organiques	2 211.44 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	80.08 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	Pièces pour Sterling	139.61 $
R.M.G. PREVENTION	Antirouille et nettoyant à mains	143.66 $
EPB ENTREPÔT DE PRODUIT	Cartouches d'encres	160.97 $
WILSON ET LAFLEUR LTÉE	Abonnement Code Civil du Québec	86.10 $
GROUPE DE GEOMATIQUE AZ	Mise à jour de la matrice	86.23 $
MRC DE KAMOURASKA	Mise à jour, km-inspection rég.	8 008.99 $
POSTES CANADA	Enveloppe recom. et infonov.	371.89 $
SADC DU KAMOURASKA INC.	Formation Isabelle	91.98 $
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ INC.	Entretien articles de sécurité	685.89 $
FEDERATION QUEBECOISE	Services et honoraire pro.	1 444.67 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**43 022.07 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**90 793.01 $**